



CLUB D'EDUCATION CANINE DE VILLEDIEU-SUR-INDRE

Présidente : Madame Anne TESSONNEAU
38, rue Jean Nicot 36000 CHATEAUROUX
☎ : 02 54 34 48 42 ou 06 33 66 02 58
tessonneau.anne@orange.fr

<http://cecvi.fr/>

Le 18 janvier 2018,

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Club d'Education Canine de Villedieu-sur-Indre est heureux de vous inviter à son 20^{ème} concours d'Agility, le **dimanche 15 avril 2018**.

Le concours sera double jugé par Messieurs Roger DUPONT et Christophe MAHOUDEAUX.

- Remise des brassards à 7 h 30.
- Contrôle vétérinaire : prévoyez les carnets de vaccinations et carte d'identification.
- Début des épreuves à 8 h 00.

Sur place vous pourrez trouver une buvette avec des sandwiches et des crêpes.

Lieu du concours : sur le terrain du club, à Villedieu-sur-Indre, au bout du terrain de boules, route de Neuillay-les-Bois, sur terrain herbeux.

En provenance de l'autoroute A20 sortie 13 direction Tours, jusqu'à Villedieu-sur-Indre.

Villedieu se situe à 12 km de Châteauroux en direction de Tours sur la RN143.

GPS longitude E = 1,53518° et latitude N = 46,84134°

Les camping-cars pourront arriver la veille, les parkings seront prévus au bord de l'Indre.

- Engagements : 13 € par chien, gratuit pour les Juniors 11. La clôture des inscriptions sera effective le **1^{er} avril 2018** mais le club se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre de concurrents maximum sera atteint.
- Aucun remboursement pour annulation d'engagement ne sera effectué sans présentation de certificat médical ou vétérinaire.
- Le règlement est possible par :
 - virement
 - carte bancaire
 - chèque (**noter au dos du chèque** : le nom du chien et du conducteur si différent de l'engagement ainsi que le numéro de l'engagement), sera à envoyer à Madame Isabelle PLANTUREUX - 15 ter, place de l'Europe 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE.

Un règlement non réceptionné au 19/03/18 entraînera la suppression de l'engagement et libérera la place pour une équipe sur liste d'attente.

En participant au concours d'agility, le concurrent autorise le CECVI à le photographier et à le filmer. Cette autorisation inclut ses chiens à condition que ces images soient directement en rapport avec le concours et qu'elles ne portent pas atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. Ces images pourront être exploitées par le CECVI à ses propres fins sans aucune limitation, ni de date, ni de territoire, ni de support à titre non commerciale.

Pour information, le CECVI organise son concours annuel d'obéytmée la veille, samedi 14 avril 2018, à un kilomètre du terrain, dans la salle des fêtes (sur moquette) de Villedieu-sur-Indre avec Brigitte GRIFFOULIERE comme juge.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir, veuillez croire en nos sentiments cynophiles.

La responsable Agility,
Isabelle PLANTUREUX
plantureux@bbox.fr / 06 81 23 90 88